



Doc. 14083
24 avril 2017

Les droits de l'homme dans le Caucase du Nord: quelles suites donner à la Résolution 1738 (2010)?

Amendement n° 31

Dans le projet de recommandation, paragraphe 2, après les mots «en République tchétchène», insérer les mots suivants:

«et au Daghestan».

Déposé par:

SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC
FINCKH-KRÄMER Ute, Allemagne, SOC
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC

